

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 10625 du 5 octobre 2011 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : IO CJ1126918S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 14011 du 1^{er} décembre 2010 (NOR : IO CJ1029456S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} novembre 2011 :

Colas Frédéric	Nigend : 136 481	Numéro de livret de solde : 5 324 131
----------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} novembre 2011 :

Rinck Pascal	Nigend : 136 034	Numéro de livret de solde : 5 322 265
--------------	------------------	---------------------------------------

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} novembre 2011 :

Groise Francis	Nigend : 92 587	Numéro de livret de solde : 5 102 427
----------------	-----------------	---------------------------------------

Fait le 5 octobre 2011.

Le colonel,
commandant la gendarmerie de l'air,
G. CAZENAVE-LACROUTZ